



109194 - Doit-elle se séparer de son mari, si ce dernier ne se convertit pas à l'islam?

question

La femme convertie à l'islam doit -elle quitter son mari mécréant? Que faire, si elle refusait de se séparer de lui?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quand une femme se convertit à l'islam alors que son mari reste mécréant , le mariage se dissout. Mais elle attend la fin du délai de viduité car si le mari se convertit dans ce délai, elle reste son épouse. S'il ne se convertit pas jusqu'à la fin du délai, le mariage est jugé dissout depuis la conversion de la femme. Peut-il reprendre le mariage si sa conversion survenait au delà dudit délai?

Les ulémas ont émis deux avis sur la question. Selon l'avis le mieux argumenté , il reprend sa femme si celle-ci l'accepte car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur eux) a rendu sa fille à Abi al-Aas converti plusieurs années après la conversion de sa femme. Si la femme convertie refuse de se séparer de son mari resté mécréant, une décision de justice les contraint à se séparer. » Extrait des réponses de son éminence cheikh Ibn Outhaymine.